

## La France poursuivie en justice pour son inaction face au risque d'extinction des oiseaux marins

ClientEarth, Sea Shepherd France et Défense des Milieux Aquatiques ont porté plainte contre les autorités françaises devant le Conseil d'Etat pour leur manquement à la surveillance et la protection des oiseaux marins face aux activités de pêche, alors que plusieurs espèces sont au bord de l'extinction.

Chaque année, des dizaines de milliers d'oiseaux marins sont tués au large des côtes françaises à cause d'engins de pêche, capturés lors de pêcheries ciblant notamment le merlu, le bar et le thon. La France enregistre certains des niveaux de prises d'oiseaux marins les plus élevés d'Europe, touchant des espèces telles que le Puffin des Baléares (*Puffinus mauretanicus*), le Fou de Bassan (*Morus bassanus*) et le Guillemot de Troïl (*Uria aalge*) - désormais considérées comme en danger critique d'extinction, quasi menacées et en danger selon la [Liste rouge de l'UICN](#).

Les ONG viennent de déposer un recours devant la plus haute juridiction administrative, le Conseil d'État, afin d'exiger la bonne application des lois européennes existantes visant à protéger les oiseaux marins et à mettre en place une pêche durable. Elles estiment que la France n'a pas mis en œuvre ses obligations de collecte des données ni les mesures pour réduire les captures - en infraction aux Directives « Oiseaux » et « Habitats », au règlement relatif aux mesures techniques, ainsi que d'autres obligations européennes en matière de collecte de données. Pourtant, des [solutions sont connues](#) et sont mises en place dans de nombreux pays, en particulier dans les régions australes.

Les représentants des associations déclarent :

« Des milliers d'oiseaux marins meurent chaque année dans les eaux françaises — une tragédie évitable. Pourtant, les autorités françaises n'ont pas agi, même après avoir été interpellées par la Commission européenne.

Il n'y a plus de temps à perdre. La France doit prendre ses responsabilités et mettre en place les mesures de protection que la science — et le droit — exigent clairement. »

Les engins de pêche tels que les palangres, les filets maillants et les chaluts pélagiques – en particulier ceux ciblant le merlu, le bar et le thon – peuvent avoir un impact dévastateur sur les populations d'oiseaux marins. Cette catastrophe reste largement invisible, car la plupart des oiseaux marins noyés et rejetés coulent sans même s'échouer sur les côtes. Bien que les données existantes soient largement insuffisantes, des extrapolations scientifiques à partir des dispositifs de suivi disponibles indiquent que la France pourrait afficher les niveaux de captures d'oiseaux marins les plus élevés d'Europe (plusieurs dizaines de milliers d'oiseaux de mer par an, le guillemot de Troïl étant l'espèce la plus touchée).

Ces captures ont été identifiées comme une pression majeure – et dans certains cas, la principale pression – pesant sur la conservation de plusieurs espèces d'oiseaux marins.

Les associations appellent la France – deuxième plus grande zone économique exclusive au monde – à mettre en place en urgence des systèmes de surveillance efficaces, des mesures d'atténuation robustes et des plans concrets pour réduire la pression exercée sur les oiseaux marins menacés.

Cette plainte vient compléter une procédure d'infraction déjà ouverte par la Commission européenne contre la France pour des manquements similaires.